

Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti-Lucas)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti-Lucas).

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Responsable : Michel Morel (tél. : 05 61 28 93 55), mél : michel-paul.morel@agriculture.gouv.fr).

3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

4. Historique de l'enquête

La connaissance et le suivi de l'occupation du territoire sont des préoccupations anciennes de la statistique agricole. Les prémices de l'enquête ont vu le jour en 1946 avec le contrôle des surfaces agricoles basé sur les plans cadastraux. Par la suite, les différents progrès techniques (l'introduction de la photographie aérienne dès 1962, puis à partir de 1969, l'association de relevés de terrain aux photographies aériennes) ont conduit à étendre l'enquête au suivi de l'ensemble du territoire agricole et forestier mais aussi naturel et artificialisé. A partir de 1982, l'enquête a bénéficié d'un atout supplémentaire avec la mise en place d'un échantillon national obligatoire qui permettait de stabiliser le système.

L'échantillon permanent a été renouvelé en 1990 et 1991 afin de corriger certains biais de représentativité introduits lors du tirage de l'échantillon de 1982. Enfin en 2005 la numérisation des documents cartographiques et le géoréférencement des points ont donné naissance à l'enquête Teruti-Lucas sous sa forme actuelle.

Le Cnis (formation Agriculture) a délivré l'avis d'opportunité favorable sur l'enquête Teruti-Lucas dans sa réunion du 7 avril 2004.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats des enquêtes Teruti puis Teruti-Lucas ont fait l'objet de publications annuelles depuis 1982. Par ailleurs, de nombreuses études ont été réalisées par le SSP, par des organismes de recherche-développement, par des organisations professionnelles ou par des entreprises du secteur agricole à partir de ses résultats.

6. Objectifs généraux de l'enquête, principaux thèmes abordés

L'enquête Teruti-Lucas poursuit trois objectifs :

- connaître annuellement les différentes catégories d'occupation et d'usage de l'ensemble du territoire (agricole, naturel et urbanisé), au niveau national, régional et départemental mais aussi à tout autre niveau défini géographiquement,
- suivre et quantifier les changements d'occupation et d'usage des sols et de la structure des paysages au fil du temps,
- constituer une source de données pour d'autres analyses et études, par exemple l'élaboration d'indicateurs agri-environnementaux ou d'indicateurs paysagers,

La nomenclature de Teruti-Lucas comporte un ensemble de postes descriptifs de l'occupation ou couvert (couverture physique de la surface du point observé) et de l'usage ou utilisation (fonction socio-économique du point). Des variables à caractère environnemental sont également ajoutées : présence d'arbres isolés, semis de prairies, coupes ou plantations en forêt.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

A l'origine, Teruti-Lucas était l'adaptation de l'enquête annuelle française Teruti au cahier des charges européen Lucas, tel que ce dernier avait été réalisé en 2001 et 2003 en application de la décision 1445/2000/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2000. L'échantillon Teruti-Lucas à maille carrée de 3 km sur 3 km avait été conçu comme une intensification de l'échantillon Lucas à maille de 18 km. La méthodologie Lucas a évolué à partir de 2005 (passage à un échantillon à un seul niveau de tirage), de sorte que les deux enquêtes sont désormais indépendantes. L'enquête Lucas comporte 32 000 points pour la France, sa précision n'est donc correcte qu'au niveau national et pour les occupations les plus présentes. Cependant, les nomenclatures d'occupation et d'usage de Lucas ont été conservées et restent cohérentes avec celles de l'enquête française.

Les utilisateurs des résultats sont en premier lieu les ministères, MAAP et MEEDDM principalement. De nombreux utilisateurs publics ou privés utilisent également les données pour des études : rotations culturales, indicateurs paysagers, artificialisation des espaces agricoles et naturels, etc. En particulier, l'indicateur d'artificialisation des sols de la stratégie nationale de développement durable (IDD 4.1.2) est issu de Teruti-Lucas. L'Observatoire de la consommation des espaces agricoles créé par l'article 51 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 aura certainement aussi recours à l'enquête.

Les résultats de Teruti-Lucas sont utilisés pour répondre à diverses obligations européennes ou à des engagements internationaux :

- Utilisation des superficies agricoles dans le cadre du règlement (CE) 543/2009 du 18 juin 2009 concernant les statistiques des produits végétaux.
- Rapportage annuel de la France relatif à l'utilisation des terres, aux changements d'utilisation et à la forêt (UTCF) au titre de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et du protocole de Kyoto.
- Conjointement avec les données de l'Inventaire forestier national (IFN), ils participent à la réponse de la France à l'inventaire mondial des ressources forestières de la FAO (GFRA) et aux indicateurs paneuropéens de gestion durable des forêts (Forest Europe, ex Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe).

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Outre l'enquête européenne Lucas dont la précision est bien moindre, la seule autre source d'information sur l'ensemble du territoire est la base de données géographique Corine Land Cover réalisée par photo-interprétation d'images satellitaires Landsat et Spot. Ce projet, piloté par l'Agence européenne de l'Environnement, est mis en œuvre en France par le service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du MEEDDM. Trois versions sont actuellement disponibles : 1990, 2000, 2006. Cette méthode permet de couvrir la totalité du territoire, mais les unités cartographiques, de 25 hectares au minimum, décrivent des occupations composites, des paysages en quelque sorte, alors que Teruti-Lucas cherche à quantifier statistiquement des occupations homogènes de territoire. D'autres sources existent pour des occupations particulières, par exemple (IFN) pour la forêt.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête Teruti-Lucas s'insère dans l'ensemble des données du SSP relatives à l'utilisation du territoire aux côtés de la Statistique agricole annuelle (SAA). Cette dernière, dont l'origine remonte à 1852, n'est pas une enquête mais une statistique de synthèse réalisée annuellement au niveau de chaque département, prenant en compte aussi bien des résultats d'enquêtes (dont Teruti-Lucas) que des informations rassemblées auprès des organismes professionnels, des coopératives agricoles, des divers services administratifs. La SAA vise avant tout à mesurer les évolutions des productions agricoles végétales et animales avec une nomenclature très détaillée. Les surfaces autres qu'agricoles sont estimées globalement pour assurer le « bouclage » sur la surface totale du département.

L'échantillon-maître des points Teruti-Lucas est par ailleurs utilisé comme base de sondage pour le tirage des échantillons d'autres enquêtes du SSP : Terres labourables et Pratiques culturales grandes cultures.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des points représentatifs du territoire.

11. Champ de l'enquête

L'échantillon-maître décrit au paragraphe 13 constitue une base de sondage, seul un sous-ensemble est concerné par l'enquête annuelle. En régime de croisière, l'échantillon enquêté comprend 33 013 segments et 322 191 points. Il est possible de réaliser certaines années des renforcements ou des allègements d'échantillon en fonction des problématiques nationales ou locales.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est le territoire métropolitain et les départements d'Outre-Mer à l'exception de Mayotte, trop petit pour que la méthodologie Teruti-Lucas y soit applicable. En Guyane, seule la bande côtière est enquêtée.

13. Base de sondage, échantillonnage

Teruti-Lucas est une enquête aréolaire à deux degrés de tirage. L'unité statistique primaire est un segment carré de territoire de 1,5 km de côté (225 ha), centré aux nœuds d'une trame carrée de 3 km de côté (2 km en Guadeloupe, Martinique et La Réunion). L'unité statistique secondaire est le point observé, cercle de 3 m de diamètre dans le cas général, étendu à 40 m dans le cas des occupations hétérogènes. Chaque segment comprend 25 points espacés de 300 m répartis sur une trame carrée à 5 lignes et 5 colonnes. L'emplacement des points est géoréférencé.

14. Mode de collecte

La collecte des données est réalisée sur les points par des enquêteurs des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise). Ceux-ci sont autorisés par arrêté préfectoral à pénétrer sur les propriétés privées pour les besoins de l'enquête.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte est réalisée chaque année de mai à juillet.

16. Contraintes imposées à l'enquête

S'agissant d'observations de terrain réalisées directement par un enquêteur, il n'y a pas de contraintes imposées à l'enquête, hormis celle de pénétration sur des propriétés privées.

17. Instances de concertation

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles Teruti-Lucas, est présenté à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année (dernière réunion le 12 mars 2010) en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du MAAP, offices) et utilisateurs extérieurs (organisations professionnelles, chercheurs). La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats.

D'autre part, un comité de pilotage associant les responsables du SSP et des spécialistes des Srise, mis en place en 2005 lors du passage de Teruti à Teruti-Lucas, s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 pour faire un bilan de l'enquête et proposer des évolutions. Il a proposé deux axes d'amélioration :

- Créer un « kit de valorisation » permettant aux statisticiens du SSP et des Srise de mieux valoriser l'enquête sur des zones géographiques à la demande et à des niveaux d'agrégation pertinents par rapport aux problématiques.
- Envisager une stratification du territoire en fonction des probabilités de changement d'occupation. A moyens constants, le renforcement de l'échantillon dans les zones péri-urbaines ou littorales par exemple devrait avoir pour contrepartie son allègement dans d'autres zones plus stables. Le recours à des sources administratives telles que le registre parcellaire graphique (RPG) est en cours d'expertise.

Ces propositions feront l'objet d'études et d'expérimentations au cours des prochaines années.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagé selon la codification*	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions départements)	Remarques
2	Publication annuelle dernier trimestre année n	National, régional, départemental	Site Agreste et Chiffres et Données
3	4 pages Agreste Primeur dernier trimestre année n	National, régional	Site Agreste, sites Draaf
4	apériodiques	Tous niveaux	Publication d'études utilisant les résultats de l'enquête, par exemple dans Agreste Synthèses

Type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:...
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée avec les moyens suivants :

- 12 ETP de personnels permanents par année (5 A, 6 B, 1 C),
- 880 enquêteurs pour un budget de 1,4 M€

Les coûts de conception sont maintenant amortis, restent les coûts de préparation, collecte, traitement et diffusion.

20. Procédures particulières

Questions sensibles : sans objet.

Etudes d'impact : sans objet.